



Tribunal pour conduite en etat d ebriete

Par **mitch**, le **10/01/2008** à **18:46**

salut a tous

voila controle positif apres un accident de la route je me retrouve en gav a 19H30

on me lit pas mes droits, on ne previent pas a femme, on me fait pas signer ma deposition, on me fait souffler qu'une fois et je finit ma nuit en cellule pied nu

par contre le lendemain j'ai refais une deposition que j'ai signer ce coup ci et suis ressortis avec six mois de retraits de permis date du 31 novembre lol plus convoquation au tribunal hors mis le fait que oui vous auriez raison de dire t'as pas prendre le volant, pensez vous que je peux invoquer vice de procedure au tribunal car un copain opj m'a dit que tout ca peut faire annuler carrement la procedure
merci de vos reponses

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **13:47**

Bonjour,

Vous avez certainement été mis en cellule de dégrisement ce qui justifie un délai pour la notification des droits.

En revanche, s'ils ne vous ont jamais été notifiés, il y a vice et annulation.

Lorsque vous serez convoqué devant le Tribunal, demandez une copie du dossier et vérifiez s'il y a eu notification.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

www.etcheverry-avocat.com